



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS

Communiqué de presse

L'UPJ présente aux 48h du Gazon Sport Pro les 29 et 30 novembre prochains

Paris, le 27 novembre 2017 – Après une première édition en 2015, le rendez-vous français dédié à l'entretien des terrains engazonnés pour le sport professionnel revient au stade de France les 29 et 30 novembre. Le directeur général de l'UPJ, Nicolas Marquet en profitera pour faire un point sur la réglementation le 29 novembre (10h – 10h30 Salle colloque auditorium).

Les intendants chargés d'entretenir les terrains engazonnés pour le sport professionnel sont soumis à des impératifs économiques, esthétiques, météorologiques, techniques, sécuritaires auxquels s'ajoute le durcissement de la réglementation environnementale. Ces contraintes réglementaires complexifient la compréhension et la mise en œuvre de la protection de ces espaces.

Nicolas Marquet rappellera que les terrains de sport professionnel **ne rentrent pas dans le champ d'application de la loi Labbé**, qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur le territoire national.

En revanche les gestionnaires des terrains de sport professionnel sont soumis à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à celui du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction de certains produits dans les espaces publics, notamment les espaces verts et terrains de sport. Ce dernier est susceptible de faire prochainement l'objet d'une révision.

Pour le directeur général de l'UPJ, « Une protection et une fertilisation raisonnées font partie des soins indispensables pour l'entretien des terrains de sport. Former et informer les utilisateurs sur les bonnes pratiques et sur l'interprétation de la réglementation est donc fondamental. Dans le même temps, poursuivre la recherche de solutions est indispensable, et c'est ce que font les sociétés adhérentes de l'UPJ **qui continuent d'investir dans la recherche** ».

À propos de l'UPJ :

L'UPJ, Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics, est l'organisation professionnelle de référence en matière de jardins et d'espaces publics. Créée en 1994, l'UPJ regroupe aujourd'hui 26 sociétés couvrant les domaines des produits de protection des plantes, des amendements organiques, des supports de culture (terreaux), des engrais, et des biocides. **La mission première de l'UPJ est de sensibiliser les jardiniers professionnels et amateurs à un jardin responsable.** Un jardinage responsable passe par l'utilisation de produits d'entretien et de soins de jardin adaptés, à la bonne dose, au bon moment, et dans le respect de la santé des jardiniers et de l'environnement. **L'UPJ prône la coexistence intelligente entre les produits de synthèse, les produits naturels et les techniques complémentaires** dans la gestion des espaces verts ou dans les pratiques de jardinage. **Cette fédération professionnelle est, de longue date, un partenaire engagé auprès des pouvoirs publics** et de l'ensemble des parties prenantes.

Plus d'informations sur www.upj.fr

Contacts Presse A+ Conseils :

Christelle Alamichel

01 44 18 65 56 – 06 31 09 03 83

calamichel@gmail.com

Claire-Anne Brulé

01 44 18 65 57 - 06 30 86 41 29

claireanne.aplusconseils@gmail.com